

● (1500)

[Traduction]

**LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES****DÉPÔT DU RAPPORT DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE  
SUR LES PRIX DU GAZ NATUREL**

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 41(2) du Règlement et en prévision d'une déclaration que je ferai au prochain article de l'ordre du jour, je voudrais déposer des exemplaires, dans les deux langues officielles, du rapport de mars 1975 de l'Office national de l'énergie sur les prix du gaz naturel.

\* \* \*

**LA COMMISSION DU TEXTILE ET DU VÊTEMENT****DÉPÔT DU RAPPORT INTÉrimAIRE SUR LES COMPLETS POUR  
HOMMES, IMPORTÉS DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE**

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 41(2) du Règlement, je dépose des exemplaires, dans les deux langues officielles, du rapport intérimaire de la Commission du textile et du vêtement sur les complets pour hommes, importés de la République de Corée.

\* \* \*

**LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES****EXPOSÉ DE LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT AU SUJET DES  
PRIX DU GAZ EXPORTÉ**

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire part à la Chambre de la décision du gouvernement concernant la fixation du prix du gaz naturel exporté. Suivant la recommandation de l'Office national de l'énergie et conformément à notre politique de hausser progressivement la valeur commerciale du gaz naturel en fonction des combustibles concurrentiels, le prix à la frontière du gaz exporté, à quelques exceptions près, sera de \$1.60 les mille pieds cubes le 1<sup>er</sup> novembre prochain. Nous hausserons progressivement le prix jusqu'à ce niveau en fixant le prix à \$1.40 les mille pieds cubes le 1<sup>er</sup> août. Les exceptions en l'occurrence touchent un permis pour lequel la valeur commerciale dans cette région, de l'avis de l'Office, sera atteinte à \$1.30 les mille pieds cubes; à une livraison à court terme de Pan-Alberta en vertu de prix spéciaux; et à de petites quantités de gaz vendues ordinairement à des prix plus élevés l'hiver.

L'Office national de l'énergie a recommandé un prix à la frontière de \$1.60. Le gouvernement a décidé d'établir une période de majoration progressive jusqu'à ce niveau, afin d'atténuer les répercussions sur les marchés d'exportation, notamment pour ceux qui s'alimentent exclusivement de gaz canadien.

M. Gillies: Monsieur l'Orateur, nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous réjouissons bien sûr de la déclaration du ministre visant à clarifier certains points obscurs qui subsistaient dans ce domaine depuis quelque temps. Le ministre sait qu'aux termes de la loi de 1959 instituant l'Office national de l'énergie la politique du gouvernement du Canada, qui n'a vraiment jamais été particulièrement modifiée, était la suivante: tous nos produits d'exportation

*Ressources énergétiques*

provenant de ressources naturelles devaient se vendre sur les marchés extérieurs à un prix certainement équivalent au prix existant sur le marché intérieur. De plus, en vertu de la règle de 105 p. 100, ces produits devaient se vendre à un prix supérieur de 5 p. 100 à celui des produits analogues vendus sur le marché vers lequel ils étaient destinés. Nous appuyons en général la proposition qui avait été présentée par le gouvernement conservateur de l'époque.

Depuis 1959, l'Office national de l'énergie est intervenu dans l'établissement du prix des produits d'exportation d'une manière qui a été favorable à bien des gens qui achètent les produits de nos ressources naturelles. En effet, l'annonce faite aujourd'hui par le ministre signifie simplement que nous offrons encore une fois à nos voisins—ce à quoi nous ne nous objectons pas, bien sûr—l'occasion d'acheter les produits de nos ressources à des prix intéressants.

Nous appuyons la proposition de procéder par étapes. Nous estimons que c'est là la façon appropriée de procéder, et nous nous réjouissons de voir qu'en cette époque d'inflation et de chômage, le ministre se rend compte qu'il est important de procéder par étapes. Mais nous croyons cependant qu'il est temps de suivre cette méthode fondée sur la valeur des denrées pour établir le prix des produits de beaucoup de nos ressources naturelles. La question la plus importante qui se pose aux Canadiens et au gouvernement concernant la vente et le prix de vente de nos ressources est celle de la sûreté des approvisionnements, c'est-à-dire que nous voulons être assurés que nos approvisionnements seront suffisants pour satisfaire à nos propres besoins, et aussi à ceux des autres pays, si nous en avons plus qu'il nous en faut.

La question que le ministre ne se pose pas directement ni dans sa déclaration ni dans le communiqué remis à la presse qui accompagnait sa déclaration, est celle de savoir comment les producteurs de gaz naturel seront rétribués par suite de ces variations de prix? Nous avons déjà soutenu et nous soutenons encore que le problème fondamental qui se pose en ce qui concerne les ressources de notre pays, découle de l'attitude que le gouvernement a prise dans son exposé budgétaire d'il y a quelque temps. Nous espérons que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) s'emploiera de toutes ses forces et déploiera tous les efforts voulus au cours du débat sur le prochain budget pour que le régime fiscal soit modifié de sorte que nous ayons une politique propre à encourager l'accroissement des approvisionnements, ce qui intéresse au plus haut point tous les Canadiens en regard des exportations et du prix de nos ressources.

Nous croyons aussi que le gouvernement ne doit jamais perdre de vue que les provinces productrices produisent une ressource qui n'est pas renouvelable. Nous ne savons pas au juste quelles sont les réserves, mais nous espérons qu'à un moment donné, avant longtemps, le gouvernement agira pour récompenser ces provinces d'avoir produit et distribué ces ressources dans le monde entier à un prix inférieur au prix mondial.

A tout prendre, monsieur l'Orateur, la déclaration nous réjouit. Nous estimons très important que l'on mette fin à l'incertitude dans ce domaine. L'échelonnement nous paraît important. Nous voulons cependant répéter que tant que des mesures budgétaires n'assureront pas l'accroissement de l'approvisionnement et que la situation fiscale ne changera pas pour laisser le champ libre aux producteurs, nous n'apporterons jamais de solution réaliste au problème de la production et de la vente des ressources naturelles dans notre pays.